

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4141)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 6

Supprimer les alinéas 37 à 40.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La prorogation allongée de l'état d'urgence est inadmissible. Le gouvernement n'est pas parvenu à arrêter la crise sanitaire depuis mars de l'année passée. Lui permettre de contrevenir aux libertés les plus fondamentales des Français jusqu'à octobre 2021 – voire, dans la perspective actuelle, jusqu'à la prochaine élection présidentielle – n'est pas souhaitable.